

Cote du document:	<u>EB 2009/98/R.44/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>17 e) v)</u>
Date:	<u>17 décembre 2009</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Yémen

Mémoire du Président

Projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar

Modification de l'accord de prêt – don supplémentaire

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-huitième session
Rome, 15-17 décembre 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Omar Zafar

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2348
courriel: o.zafar@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la modification de l'accord de prêt relatif au projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar, en République du Yémen, telle qu'elle figure au paragraphe 10.

Mémorandum du Président

Projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar

Modification de l'accord de prêt – don supplémentaire

I. Généralités

1. À sa soixante-seizième session, en septembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt à la République du Yémen afin de financer le projet de développement rural participatif dans la région de Dhamar. Ce prêt du FIDA, d'un montant de 10,90 millions de DTS (équivalent approximativement à 14,01 millions d'USD), a été accordé à des conditions particulièrement favorables. Le coût total du projet – 22,65 millions d'USD – était constitué du prêt du FIDA, d'un cofinancement à hauteur de 6,52 millions d'USD (4,36 millions par le Programme alimentaire mondial et 2,16 millions par les Pays-Bas), d'une contribution du Gouvernement yéménite équivalant à 1,49 million d'USD et d'une contribution des bénéficiaires équivalant à 0,63 million d'USD. L'accord de prêt a été signé le 18 février 2003 et le prêt est entré en vigueur le 12 juillet 2004. Le projet est directement supervisé par le FIDA.
2. Le cofinancement prévu devait couvrir une partie des dépenses relatives à la participation communautaire, au développement institutionnel local, à l'infrastructure communautaire, au renforcement des capacités, à la vulgarisation au niveau villageois, à la protection de l'environnement et à la production de café. Cependant, le défaut de concrétisation de ces ressources du fait de changements dans les priorités des cofinanceurs a entraîné un déficit de financement de 6,52 millions d'USD (prix de 2002). D'où une réduction significative de la portée et du volume des activités du projet ainsi que du nombre de villages et de ménages ciblés et, partant, des avantages au sens large. À l'heure actuelle, le déficit de financement est estimé à 7,50 millions d'USD, compte tenu de l'inflation extérieure et intérieure depuis 2002 et des imprévus techniques. Le gouvernement a récemment demandé au FIDA de lui fournir une assistance d'environ 7,50 millions d'USD afin de couvrir ce déficit de financement.

Objectifs du projet

3. L'objectif d'ensemble du projet est d'aider la population rurale du gouvernorat de Dhamar en renforçant la sécurité alimentaire des ménages, en accroissant leurs revenus et en améliorant les conditions de vie et la participation aux activités de développement des ménages de petits agriculteurs et des communautés villageoises. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) autonomiser les communautés afin qu'elles s'organisent pour participer à la planification et à la mise en œuvre des activités de développement; ii) éliminer les contraintes infrastructurelles et sociales majeures qui limitent la productivité et le progrès; et iii) aider les ménages d'agriculteurs à accroître leur production pour qu'ils puissent ainsi se procurer une alimentation suffisante, produire un excédent pouvant être vendu et entreprendre des activités génératrices de revenus. Le projet couvre l'ensemble du gouvernorat mais les investissements visent plus particulièrement la région montagneuse de l'Ouest où l'incidence de la pauvreté est plus forte en raison de l'isolement, et où le terrain est accidenté et les exploitations petites et morcelées. Le groupe cible est composé de ménages pauvres ne possédant que quelque 0,5 hectare de terrasses non irriguées, de paysans sans terre et de métayers. Le projet est censé bénéficier à quelque 26 000 ménages.

État d'avancement du projet

4. Les missions de supervision effectuées par le FIDA ont constaté que la performance du projet au plan de la mise en œuvre est pleinement satisfaisante, appréciation confirmée par le gouvernement. La mise en place et l'application d'approches participatives ont permis d'obtenir l'adhésion des communautés et leur collaboration à la planification et à l'exécution des activités, et la constitution d'organisations communautaires représentatives est en cours. Les 92 projets d'infrastructure communautaire qui ont été achevés apportent des avantages durables à 58 000 habitants des zones rurales. L'introduction de méthodes de vulgarisation novatrices facilite effectivement la démonstration en plein champ, le transfert de technologies et la diffusion au plus grand nombre. Le développement d'une structure de finance rurale informelle a comporté la création et le fonctionnement de 124 groupes d'épargne et de crédit, sous l'égide de leur organisation faîtière. La direction du projet a adopté une culture de gestion basée sur l'esprit d'équipe, la prise en compte des sexospécificités et la transparence, et a instauré des relations favorables avec les autorités centrales, l'administration locale et les communautés bénéficiaires. Le projet exerce une influence sur les politiques relatives au développement communautaire et aux services agricoles, tant au niveau du pays que du gouvernorat.

Justification

5. Trois raisons majeures viennent justifier l'octroi, par le FIDA, d'une assistance supplémentaire au gouvernement afin de compléter le financement du projet. En premier lieu, la conception du projet, conforme aux politiques et directives du FIDA, a été examinée et avalisée par tous les dispositifs internes d'examen technique et de gestion, et a déjà été approuvée par le Conseil d'administration¹. L'octroi de fonds supplémentaires par le FIDA permettra simplement de couvrir le déficit de financement du projet sans devoir recourir à des procédures de conception ou de révision additionnelles. En deuxième lieu, le projet est bien engagé et fonctionne avec succès sur la base d'une approche participative et sexospécifique; l'octroi de ressources supplémentaires devrait, à court terme, générer des avantages importants et économiquement rentables pour les populations rurales pauvres. En troisième lieu, le gouvernement s'est engagé à mettre le projet intégralement en œuvre, conformément aux paramètres de conception et à la documentation juridique.

II. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de prêt

6. Le gouvernement a officiellement demandé au FIDA d'octroyer un financement supplémentaire de 7,50 millions d'USD en faveur du projet. Cela est possible compte tenu de l'accroissement de l'allocation fixée pour le Yémen dans le cadre du système d'allocation fondé sur la performance pour 2007-2009. Étant donné que le Yémen est actuellement classé comme un pays à haut risque (pays "rouge") par rapport au risque de surendettement au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, il est habilité à bénéficier d'une assistance financière du FIDA intégralement sous forme de don. Grâce à ce financement supplémentaire: i) la zone d'intervention du projet pourra être élargie à d'autres villages, c'est-à-dire à quelque 12 500 ménages ruraux; ii) les activités pourront être approfondies et consolidées dans les villages où le projet est déjà en cours d'exécution; iii) les groupes cibles pourront améliorer leur sécurité alimentaire, leurs revenus et leurs conditions d'existence; et iv) l'influence du projet sur les politiques sera renforcée – au niveau tant du pays que du gouvernorat –, et l'identification des meilleures pratiques et de produits axés sur le savoir bénéficiera d'un intérêt accru dans une optique d'application élargie dans le pays.

¹ Document EB 2002/76/R.20.

7. Les fonds supplémentaires proposés seront intégrés à la conception actuelle du projet et permettront de couvrir le déficit de financement. La zone, les objectifs, la stratégie, les composantes, les groupes cibles et les modalités d'exécution du projet resteront tels qu'ils figurent dans le rapport de conception du projet et l'accord de prêt. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à ce dernier, qui ont été discutées avec le gouvernement et approuvées par celui-ci, sont les suivantes:
- a) l'accord de prêt sera désormais dénommé accord de financement dans la mesure où le prêt existant sera complété par des ressources supplémentaires sous forme de don;
 - b) l'affectation des fonds du prêt sera revue afin d'intégrer ces ressources supplémentaires sous forme de don; l'équivalent en DTS des 7,50 millions d'USD sera réparti entre les catégories de dépenses existantes;
 - c) la date d'achèvement du projet et les dates de clôture du prêt/don seront reportées de 15 mois – du 30 septembre 2011 au 31 décembre 2012 et du 31 mars 2012 au 30 juin 2013 respectivement, afin de laisser un délai suffisant pour la mise en œuvre des activités financées grâce aux ressources supplémentaires.

Coût total du projet

8. Grâce à ces ressources additionnelles et à l'augmentation de la contribution du gouvernement et des bénéficiaires, le coût total du projet passera de 22,65 millions d'USD à 24,07 millions d'USD. L'affectation des ressources sera donc modifiée comme suit: i) composante développement communautaire – de 8,66 millions d'USD à 10,0 millions d'USD; ii) composante développement de l'agriculture et des moyens de subsistance et environnement – de 8,01 millions d'USD à 7,05 millions d'USD; iii) composante appui institutionnel, assistance technique et formation – de 4,52 millions d'USD à 4,39 millions d'USD; et iv) composante gestion du projet, y compris l'unité de développement communautaire – de 1,45 million d'USD à 2,52 millions d'USD.

Financement du projet

9. Le financement du projet sera révisé comme suit: i) les ressources octroyées par le FIDA (prêt et don) passeront de l'équivalent en DTS de 14,01 millions d'USD à l'équivalent en DTS de 21,51 millions d'USD; ii) la contribution du gouvernement passera de l'équivalent de 1,49 million d'USD à l'équivalent de 1,82 million d'USD; et iii) la contribution des bénéficiaires passera de l'équivalent de 0,63 million d'USD à l'équivalent de 0,74 million d'USD.

III. Recommandation

10. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Yémen un don supplémentaire d'un montant équivalant à quatre millions six cent soixante mille droits de tirage spéciaux (4 660 000 DTS) et qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze